

Communiqué de l'ACIM du 12 octobre 2010 – Le traitement par cellules souches embryonnaires

Publié le 12 octobre 2010
2 minutes

Les médias ont annoncé à grand arroi la mise au point d'un traitement par cellules souches embryonnaires, des paralysies liées aux lésions de la moelle épinière. Exploit réalisé par un Américain dénommé Geron. Cette annonce est une véritable escroquerie. Pourquoi ?

1) La Food and Drug Administration (FDA) qui autorise les essais thérapeutiques et les commercialisations de médicaments a donné une autorisation dite en phase 1. Laquelle permet simplement d'évaluer la tolérance d'un organisme vis-à-vis de ces cellules souches embryonnaires. Rien de plus.

2) En réalité il ne s'agit pas de cellules souches embryonnaires mais d'un dérivé appelé « précurseur d'oligodendrocytes ».

3) Que font ces cellules ? Elles servent de gaines dans lesquelles progressent les nerfs en train de se régénérer. Pour prendre une comparaison banale, si on a réussi à monter un tube servant à glisser des fils électriques, cela apportera-t-il du courant électrique ? Certainement non.

4) De plus on sait que le nerf ne peut se glisser dans ce type de gaines que dans les 14 jours qui suivent la section de celui-ci. Or la section de moelle de l'homme cobaye de Geron est intervenue bien après ce délai.

5) Enfin Geron s'est bien gardé de dire que dans ce cas précis, il utilisait des immunosuppresseurs qui ont pour effet d'éviter le rejet par le corps de ces cellules étrangères à son organisme. Ce qui fausse l'essai de tolérance.

Alors pourquoi une telle annonce ? Geron, tout simplement, se sert de cette annonce comme canard d'appel pour collecter des fonds, en donnant de faux-espoirs à des millions d'êtres humains atteints de paralysies liées aux destructions de la moelle épinière

Dr. Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIMPS

Pour tout savoir sur l'ACIM

▣ [le site de l'ACIM](#)